

Dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discriminations, la Ligue de l'Enseignement a organisé une journée de formation sur le thème "Inégalités et discriminations: où en sommes-nous ?". Parmi les 200 personnes présentes ce 21 février, il y avait 5 militants du MRAP (4 Nazairiennes et 1 Nantais).



Françoise MAHÉ

Sylvie Tissot, professeure de Science Politique à Paris 8 et **Yamina Meziani Remichi**, sociologue à l'Université de Bordeaux ont animé la table ronde: "Penser les solidarités pour contribuer à la lutte contre les discriminations". Ce fut l'occasion de préciser ce qu'on entend par "discrimination", "inégalités" ou "diversité".

Une discrimination est un terme qui apparaît dans le langage courant dans les années 2000. Une discrimination est une inégalité de traitement d'une personne ou d'un groupe de personnes suivant des critères prohibés par la loi (il y a une vingtaine de critères : âge, origine réelle ou supposée, sexe ...).

Ce traitement défavorable est lié à un pouvoir.

Une discrimination peut être :

- directe: l'acte est concret et volontaire. La loi est efficace pour lutter contre, mais la société évolue et de nouveaux critères peuvent apparaître,
- ou indirecte : il n'y a pas intentionnalité de discriminer. Il s'agit, par exemple, dans le système scolaire, de proposer des orientations différentes à des élèves suivant qu'il s'agisse de filles, de garçons ou d'élèves d'origine étrangère,
- individuelle ou collective.

La **discrimination raciste** ne doit pas être confondue avec le **racisme** : l'une est un **acte**, l'autre une **idéologie**, une **"opinion"** (et aussi un **délit** !).

Elle ne doit pas, non plus, être confondue avec une injustice : une injustice n'est pas forcément discriminatoire (mais toute discrimination est une injustice !).

Elle est différente de **l'inégalité** ou de **la catégorisation** : la discrimination est un traitement inégal (défavorable) d'un groupe catégorisé (Noirs, jeunes, femmes ...), l'inégalité concerne l'inégale distribution des ressources (sans qu'il y ait un groupe catégorisé visé).

Les groupes catégorisés, victimes de discriminations, ne sont pas les mêmes suivant l'époque (Roms ou Musulmans actuellement).

La **diversité** est une notion floue, fluctuante. On se limite au visible en oubliant, par exemple, le handicap ou l'homosexualité. Il faudrait plutôt promouvoir le multiculturalisme.

La **discrimination positive** est une traduction inexacte du "positive act" américain. On discrimine pour lutter contre des discriminations plutôt que de s'interroger sur ce qui fait blocage.

La discrimination positive est une promotion de la "diversité" et non une lutte contre les discriminations.

Françoise Mahé

Vos contacts au MRAP

NANTES

Permanences tous les mercredis de 14h30 à 16h
Maison des associations, 11 Rue de Prinquiau, 44100 Nantes
et tous les lundis de 17h30 à 20h30
à la Manufacture des Tabacs, 10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.
Tél./Fax/Répondeur : 02 40 58 08 09 - courriel : mrappnantes@hotmail.fr

ST-NAZAIRE

Point de rencontre tous les 2^{èmes} lundis du mois à 20h30
Maison des associations- (Agora), 2 bis rue A. de Mun, 44600 St-Nazaire
Tél./Fax/Répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr
web : http://mrapp-saintnazaire.org

Site national : <http://www.mrap.asso.fr>

mrap

**mouvement
contre
le racisme
et pour
l'amitié entre
les peuples**

comités de Nantes
et
Saint-Nazaire

LE PONT

TRANSCOULEUR

Juin 2014 - N°95

Contre les vents mauvais qui soufflent sur le pays.

SOMMAIRE

- 1- Edito,
 Soutien à Fayçal.
- 2- La traite négrière et l'esclavage, crimes contre l'humanité,
 Centre de rétention administrative, une prison qui ne dit pas son nom.
- 3- Quel avenir pour la Palestine?,
 Municipales en région nazairienne, FHaine.
- 4- Choix de livres,
 L'Europe et le dumping social.
- 5- Pour les étrangers, le cadeau de départ de M. Valls est bien empoisonné !
- 6- Journée festive avec les familles roms,
 Le sexisme est-il une caractéristique des "quartiers populaires" ?
- 7- Brèves.
- 8- Inégalités et discriminations,
 Contacts



Françoise THOMAS

Le résultat des élections municipales le montre : les idées de l'extrême droite se propagent et se banalisent, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales, les lieux de travail. Emboitant le pas aux leaders du Front National, des personnalités politiques, mais aussi des citoyens prônent impunément, sur fond d'idées racistes et xénophobes, la préférence nationale, la fermeture des frontières. Les Roms, les étrangers sont rendus responsables des crises sociales qui se succèdent. L'homophobie et le sexisme se manifestent dans la rue. Le MRAP dénonce encore et toujours ces idées et les menaces qu'elles font peser sur la société. Mais il s'attache à en expliquer la propagation dans des secteurs de plus en plus importants de la population. La perte d'emplois industriels, les fermetures d'entreprises, le refus de prendre en compte l'égalité des droits, sont des marques des politiques ultra-libérales successives. Elles alimentent la désespérance sociale de ceux qui en subissent les effets et favorisent les replis individuels et la peur de l'Autre, étranger ou différent. Heureusement, des résistances se manifestent : des lycéens organisent un concert anti-raciste ou se mobilisent pour leur camarade menacé d'expulsion; les ciné-débats autour de films généreux sur les grands débats qui traversent nos sociétés réunissent un public fidèle.

Le mouvement associatif dans sa diversité (associations de défense des droits humains, humanitaires, culturelles ou sportives de quartiers) défend le « Vivre ensemble ». Il est garant de la démocratie. Il contribue à la mesure de ses forces à retisser du lien social. En même temps, la politique de la Ville doit lui permettre d'exister et de se développer en garantissant son indépendance : la décision du maire Front National de Hénin-Beaumont de priver la LDH et le Secours Populaire du local qu'ils occupaient est une mesure inquiétante et témoigne d'un déni de la démocratie.

Le MRAP prend toute sa place dans ce mouvement associatif pour exiger des pouvoirs publics, les réponses politiques, économiques et sociales qui redonnent confiance et espoir aux citoyennes et citoyens qui subissent le plus les inégalités.

Françoise Thomas



Maquette: Jean-Charles Ricquier - Imprimerie: "Parenthèses", Nantes

Soutien à Fayçal, lycéen menacé d'expulsion



Augustin GROSDOY

Fayçal, arrivé mineur isolé en France est élève en baccalauréat professionnel au lycée professionnel Bouloche. Devenu majeur, il a besoin d'un titre de séjour pour poursuivre sa vie en France où il a désormais ses attaches. La préfecture lui a refusé ce titre à sa majorité en considérant que la scolarité suivie n'est pas une « formation qualifiante »!

Une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) a été délivrée. Contestée au Tribunal Administratif, cette OQTF a été annulée. C'est pendant cette période de ré-examen que Fayçal a été arrêté.

Les mobilisations lycéennes ont permis d'obtenir pour Fayçal une « autorisation provisoire de séjour » valable jusqu'au 12 juillet prochain. C'est une première avancée, mais **RIEN N'EST RÉGLÉ !**

Car sans titre de séjour Fayçal peut craindre une nouvelle OQTF ; il peut perdre la prise en charge du Conseil Général ; il peut être expulsé. **Fayçal doit obtenir une carte de séjour appelée « vie privée et familiale ».**

La vigilance et la mobilisation sont nécessaires pour Fayçal et pour toutes les personnes dites « sans papiers ». L'éducation doit être accessible à tous-tes. L'obtention de la carte « vie privée et familiale » doit être la règle pour les mineurs isolés étrangers devenus majeurs. **Tous les sans-papiers doivent être régularisés et vivre ici en paix et en sécurité.**

Augustin Grosdoy

Le 10 mai est la "journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions" depuis 2006.

La Loi Taubira de 2001 a reconnu la traite négrière et l'esclavage comme des « crimes contre l'Humanité », au nom des droits de l'Homme. Justice était ainsi rendue aux millions d'hommes et de femmes, capturés ou achetés en Afrique, morts lors des traversées négrières de l'Atlantique, vendus et exploités dans les champs de canne à sucre des Amériques.

Mais la commémoration des luttes abolitionnistes ne doit pas faire oublier les luttes des esclaves trop souvent méconnues voire occultées.

La première abolition décrétée par la Convention en 1794 fut précédée en 1791 par une grande insurrection de près de 50 000 esclaves à Saint-Domingue. En 1802, Bonaparte rétablit l'esclavage mais en 1803 des esclaves fondèrent à Haïti la première « République Noire ».

En 1848, la République française proclamait l'abolition définitive de l'esclavage "attentat contre la dignité humaine". Les abolitions de la traite et de l'esclavage furent des avancées vers la liberté et la dignité pour tous les hommes et les femmes. Mais la situation concrète des anciens esclaves ne changea pas du jour au lendemain.

Parallèlement dans les pays d'Afrique notamment, le Code de l'Indigénat de 1881 prit le relais du Code Noir de 1685 - censé freiner les abus des maîtres - "Les nègres" n'étaient plus des "biens meubles", mais "des indigènes" "sujets de la République".

Le recours au travail forcé était pratique courante.

Le code de l'indigénat ne fut abrogé qu'en 1945.

Commémorer « la traite, l'esclavage et leurs abolitions », est un « devoir de mémoire » destiné à vaincre le racisme et à affirmer l'égalité des droits pour tous, l'égalité de tous les êtres humains.

Commémorer « la traite, l'esclavage et leurs abolitions », c'est rappeler aussi que des millions de personnes travaillent actuellement encore dans des conditions proches de celles de l'esclavage.

MRAP Nantes et Saint-Nazaire



Centre de rétention administrative, une prison qui ne dit pas son nom



Nathalie Bruneau

À l'appel de la coordination régionale Bretagne-Pays de la Loire solidaire des personnes immigrées, des militant-e-s se sont retrouvé-e-s le samedi 22 mars près de Rennes à Saint-Jacques de la Lande, commune où se situe le centre de rétention administrative (CRA) qui enferme toutes les personnes sans-papiers arrêtées dans l'Ouest de la France. Ce centre de rétention peut accueillir jusqu'à 70 personnes et même des familles comme nous l'avons vu cet été et récemment.

À cette occasion le collectif Uni-e-s Contre une Immigration Jetable de la région nazairienne, dans lequel s'impliquent les membres du MRAP local, avait affrété un car en lien avec le comité de soutien aux personnes sans-papiers de Blain. Au total, venant de tout l'Ouest, nous étions ainsi un peu plus de 250 personnes à manifester notre refus des expulsions, notre volonté de l'abolition des CRA ainsi que de la libre circulation et la libre installation de quiconque veut venir vivre en France.

Après une prise de parole des organisations présentes à l'entrée de l'aéroport d'où partent parfois des avions expulseurs, le cortège est passé dans le centre-ville de cette commune aux portes de Rennes. Un cortège très animé dans lequel le collectif des migrants de Rennes a pris toute sa place. Après le dépôt d'une banderole sur une passerelle au-dessus de la quatre voies, nous nous sommes acheminés avec détermination et bruyamment vers le centre de rétention.

Là, nous tenant à quelques mètres des migrants enfermés, des CRS nous ont empêchés d'avancer. Mais notre venue ayant été annoncée par un parloir sauvage auparavant, nous avons pu entrer en contact par téléphone avec un des migrants enfermés. Il nous a fait part de ses conditions de détention, des expulsions qui se succèdent dans l'angoisse, de la mise en place d'une bâche autour des grilles du CRA afin qu'il n'y ait plus de possibilité de parloir sauvage. Nous sommes ensuite reparti-e-s plus déterminé-e-s que jamais à nous opposer à la machine administrative et judiciaire qui viole les droits fondamentaux d'êtres humains.

Centre de rétention administrative, une prison qui ne dit pas son nom.

Nathalie Bruneau

Boycott d'Israël assimilé à l'incitation à la haine raciale !

Savez-vous que la circulaire Alliot-Marie qui assimile l'appel au boycott d'Israël à l'incitation à la haine raciale n'a pas été abrogée par le gouvernement Hollande? Des militants sont régulièrement poursuivis en justice pour ce motif.



Rendez-nous la carte de résident !

À force de réformes du CESEDA, de plus en plus d'étrangers et d'étrangères sont placés dans une situation insupportable : précarité des titres de séjour délivrés, délais interminables pour en obtenir le renouvellement, arbitraire de l'administration qui interprète les textes le plus restrictivement possible, conditions d'accueil déplorables dans les préfectures.

Revenir à la carte de résident de 10 ans est nécessaire et réaliste. Elle doit de nouveau être délivrée et renouvelée de plein droit aux personnes établies en France, garantissant leur droit à y demeurer sans crainte de l'avenir.

Le manifeste pour un titre de séjour unique, valable 10 ans, délivré de plein droit est ici : <http://www.educationsansfrontieres.org/article49917.html>

LE PROGRES



Incitation à la haine raciale

Dans son édition du 22 avril 2014, le quotidien Le Progrès publie une enquête sur la délinquance dans le Rhône qui met en cause d'une manière scandaleuse des personnes en raison de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur lieu de résidence.

[...] le journal mélange les nationalités et les origines ethniques en citant ainsi comme principaux responsables de la criminalité organisée, les « Roms » ou les « gens du voyage ». Les « Africaines » et les « réseaux blacks » seraient les principaux responsables de la prostitution. Les « Marocains », les « Albanais » et les « groupes de cités », eux, seraient les spécialistes du trafic de stupéfiants. [...]

Le MRAP Rhône qui condamne cette banalisation insupportable du racisme a décidé de porter plainte contre Le Progrès pour incitation à la haine raciale. [...]

Les idées de l'extrême droite font leur entrée à l'Académie Française



L'ineffable Alain Finkielkraut, qui vient d'être élu à l'Académie Française, s'est illustré par des contributions littéraires et philosophiques qui ont fait date. Supporter de foot, il déclarait en 2005 : « En fait, l'équipe de France est aujourd'hui black-black-black, ce qui provoque des ricanements dans toute l'Europe ». Juste élu, Alain Finkielkraut est adoubé par Bruno Gollnisch, lequel déclare sur son site internet qu'il participe à la « légitimation de beaucoup d'analyses portées par le Front National, à la remise en cause d'idées et d'évolutions mortifères ». Les idées islamophobes viennent donc d'entrer à l'Académie Française, validées par un dirigeant du Front National.

Rapport de la CNCDH



Le rapport 2013 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) : "La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie" est disponible : <http://www.cncdh.fr/fr/travaux-en-cours/rapport-racisme-2013>. Parmi ses recommandations, la CNCDH souligne notamment l'importance de l'éducation et de la formation à la lutte contre les discriminations. Christine Lazerges, Présidente de la CNCDH, souligne l'importance de montrer l'exemple au plus haut niveau : "Dans un gouvernement de gauche, on attend un discours clair, net sur ces questions et pas ambigu comme on l'a eu sur les roms".

L'écrivain Renaud Camus condamné



L'écrivain d'extrême droite Renaud Camus a été condamné à 4.000 euros d'amende pour provocation à la haine ou à la violence pour ses propos du 18 décembre 2010 lors des "Assises internationales sur l'islamisation" à Paris, constituant selon le tribunal « une très violente stigmatisation des musulmans ».

Pour le même chef Luc Roche, professeur de philosophie, a été condamné en France à 2.000 euros d'amende.

L'un et l'autre ont été condamnés à verser 500 euros de dommages et intérêts au Mrap.

Le Mrap se félicite de ces condamnations qui constituent un avertissement à toutes celles et ceux qui instrumentalisent les religions pour exacerber les haines racistes.



François LEVENT

Depuis une dizaine d'années, un peu plus d'un millier de personnes roumaines migrantes, d'origine rom, vivent dans la région nantaise, parfois en HLM ou en mobil-home sur des terrains "autorisés", mais le plus souvent dans des bidonvilles. Face aux difficultés matérielles et à l'hostilité administrative, des mains se sont tendues. Des collectifs de solidarités citoyennes se sont créés : plus d'une dizaine dans la région nantaise se sont regroupés dans le collectif Romeurope, avec le soutien de la LDH, du MRAP, de Médecins du Monde, du GAS-PROM... Pendant cette décennie, les élus municipaux ou communautaires n'ont pas réussi, pour beaucoup, ou pas voulu pour certains, résoudre une des difficultés principales de ces habitants pauvres : l'accès au logement. Des groupes de familles sont ainsi régulièrement expulsés et errent d'un terrain à l'autre dans des conditions indignes. Ces évacuations accentuent les diverses discriminations dont elles sont victimes avec des conséquences douloureuses sur la scolarisation des enfants, la vie quotidienne, l'accès au travail et la santé. Toute absence de solution ne fait qu'accroître les réactions racistes : ceux qu'on appelle indistinctement les Roms servent de boucs émissaires. S'il arrive que des actes de délinquance soient commis par des personnes issues de ces terrains précaires, il n'existe évidemment aucun gène ou culture de la délinquance chez les Roms. Pourtant des solutions existent. Quelques communes ont organisé des villages d'accueil et de solidarité. Il faut renforcer cet effort avec un moratoire à toutes les expulsions, l'application de la circulaire d'août 2012 qui prévoit un diagnostic avant évacuation et l'établissement d'une conférence permanente de la métropole sur la question du logement des plus précaires, incluant les pouvoirs publics, les communes, les associations, et, en premier lieu, des représentants de ces familles. Ainsi les bidonvilles feront place aux logements sociaux, avec l'aide des fonds européens destinés à aider à l'installation des Roms dans les différents pays d'Europe. Et ces familles feront partie de la population locale. C'est la misère croissante, la pauvreté de masse qu'il faut éradiquer. Les pauvres n'en sont pas responsables.

Pour faire la preuve qu'une société fraternelle est souhaitable et possible, ces habitants et le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise ont organisé une journée festive le samedi 22 mars à la Manu (Nantes). Plusieurs centaines de personnes y ont participé. Elle a commencé par une déambulation avec l'Amfifanfare du Bouffay à la Manu. Là, des débats ont été organisés avec les familles, une animation a été mise en place pour les enfants, les panneaux "Opere Roma" ont été exposés, un repas traditionnel roumain a été proposé et très apprécié.



La partie musicale, entièrement bénévole, s'est révélée également de très grande qualité avec Gerardo Jerez le Cam au piano et Iacob Maciuca au violon, puis Daniel Givone et son complice pour le jazz manouche. L'objectif de convivialité et d'échanges a été largement atteint. On peut d'autant plus regretter le peu d'échos que lui en ont donné les médias. Une initiative à reconduire. *François Levent*



Deux options opposées :

Ariel Sharon: "Un État juif appartenant à tout le peuple juif et à lui seul"

Ariel Sharon écrivait en 1993: « Nos grands-parents et nos parents ne sont pas venus ici (en Israël) pour bâtir une démocratie. (...) Ils sont venus ici pour créer un État juif. L'existence d'Israël n'est vraiment menacée que par ceux qui, parmi les Israéliens, ne jurent que par la démocratie et la paix, au risque de saper les fondements de notre État juif démocratique et d'ouvrir la voie à la dictature criminelle d'un État palestinien dirigé par l'OLP. (...) Le sionisme n'a jamais prôné la démocratie, mais la création en Palestine d'un État juif appartenant à tout le peuple juif et à lui seul. » (*)



Michel LE DÉAN

Marwan Barghouti: « Un État pour tous ses citoyens sur toute la Palestine historique ou deux États vivant côte à côte sur les frontières de 1967 »

Marwan Barghouti leader palestinien, emprisonné depuis 2002 en Israël et condamné à la perpétuité : « Il n'y a que trois scénarios possibles : un État pour tous ses citoyens sur toute la Palestine historique, deux États vivant côte à côte sur les frontières de 1967, ou la poursuite de ce conflit et l'apartheid. Notre peuple ne tolérera pas l'apartheid, et le monde, qui vient de rendre hommage au symbole universel de la liberté Nelson Mandela, ne peut tolérer que ce régime terrible puisse renaître en Palestine, après sa défaite en Afrique du Sud. » (**)



images tirées de la brochure ccfd- terre solidaire <http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-palestine-bd.pdf>
Légende : En vert: territoire palestinien, en blanc Israël + plateau du Golan annexé en 1984 en hachuré

Les quatre cartes ci-dessus résument très clairement le processus de colonisation-éuration ethnique mis en œuvre par Israël en toute illégalité : la 1ère carte est celle de la « Palestine historique » avant la création de l'État d'Israël en 1948. La 2ème carte, celle du « plan de partage de L'ONU » en 1947. La 3ème carte : celle d'avant la guerre des 6 jours et enfin la 4ème carte de 2011 où les colonies et leurs infrastructures occupent plus de 43 % de la Cisjordanie... C'est pire aujourd'hui en 2014 : la perspective de « deux États » est vidée de son contenu... La Cisjordanie est un confetti de bantoustans grignotés jour après jour par l'extension des colonies. Gaza est une prison à ciel ouvert qui meurt à petit feu sous le poids du blocus. En Israël, les non-juifs subissent un apartheid de fait.

Michel Le Déan

(*) L'humanité : 13 janvier 2014

(**) L'Humanité dimanche : 18 janvier 2014

Le sexisme est-il une caractéristique des "quartiers populaires" ?

Dans le cadre de la journée des Femmes, la maison de quartier de La Bouletterie, à Saint-Nazaire, a organisé une après-midi débat sur la place des filles dans le quartier.

Une quarantaine de personnes étaient présentes, de tous âges, de tous horizons, en majorité des femmes.

Le premier point abordé a été l'habillement : quelques jeunes filles ont dit mettre des pantalons à cause du regard des garçons. Alors, il leur a été dit : " Habillez-vous comme vous le voulez, ne cédez pas à cette pression des garçons !".

Savoureux conseil lorsqu'on pense à la place prise dans le débat public et la législation par le port du foulard !!!

Puis tout le monde a regretté que garçons et filles ne partagent pas les mêmes activités au sein des quartiers. En cause : leur culture, sans doute ... C'est comme pour les grands patrons de l'industrie, les grands patrons de presse, très majoritairement masculins ...

Il a été demandé l'avis de trois jeunes garçons (15-16 ans environ) qui se trouvaient dans l'assistance. Provocateurs et mis en accusation depuis plus d'une heure, ils ont ressorti tous les poncifs sexistes concernant la place des femmes dans la société. Une bonne partie de l'assistance s'est trouvée confortée dans l'idée qu'elle se faisait de ces "jeunes des quartiers".

En cause : leur religion, sans doute. ... C'est comme pour ces députés qui ont insulté Cécile Duflot, Fleur Pellerin, Najat Val-laud-Belkacem et bien d'autres encore parce qu'elles étaient des femmes.

Cet après-midi qui avait pour but de lutter contre les préjugés sexistes existants, a surtout renforcé les préjugés racistes envers les garçons du quartier. Un débat à reprendre ...



Françoise MAHÉ

Françoise Mahé

Municipales en région nazairienne, FHaine

**St Nazaire : 13% et 3 élus pour une liste fantôme
Trignac 2 élus clandestins**



Gérard GUENIFFEY

Nous écrivions, dans l'appel à fonder le CACED (collectif actions contre les extrêmes droites) « Le Front National est maintenant installé sur la scène politique nationale depuis les années 80.

Son implantation locale est plus tardive (8% en 2008) mais St Nazaire est pour le FN une priorité ... (qui) se traduit par des apparitions musclées sur les marchés, affichages, permanences et l'élaboration d'une liste « Rassemblement Bleu Marine » pour les prochaines municipales.

La situation économique et sociale de St Nazaire, particulièrement de la construction navale avec son lot de précarité, chômage, fermetures d'entreprises sous-traitantes, "montage exotique", alimentent l'amertume et le désespoir de la population. Le FN, en auxiliaire de la politique patronale, tente de dresser les travailleurs les uns contre les autres, en dénonçant les conditions de la réalisation de l'Oasis. »

Le FN a constitué sa liste RBM, liste jamais présentée à la presse. Les gros bras entourant la tête de liste sont bien apparus et ont triomphé au soir des résultats.

Il a aussi placé "clandestinement" deux de ses membres dans la liste UMP victorieuse à Trignac, dernière ville communiste du 44.

Agir PUBLIQUEMENT contre ces ennemis de la démocratie est encore plus d'actualité.

Gérard Gueniffey



Le MRAP vient de publier un nouveau guide juridique (10 €) : **"Victime ou témoin de RACISME : comment agir ?"** destiné aux personnes confrontées au racisme et aux discriminations comme aux militants associatifs, syndicalistes ou travailleurs sociaux pour aider les victimes et défendre les droits humains.

"En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite"

Sur fond de crise économique et sociale persistante, l'extrême droite propage ses Idées et désigne les boucs émissaires : "Il n'y a jamais eu autant d'étrangers en France", "Nous sommes envahis par l'islam qui veut détruire notre mode de vie". Ce livre analyse 73 de ces idées reçues diffusées par l'extrême droite et les réfute une à une en s'appuyant sur des données solides. Accessible à un grand public (5 €), cet ouvrage constitue un antidote indispensable au discours du Front National et de ses satellites. Il met en garde contre les tentations autoritaires et illusives du "chacun chez soi" et du "chacun pour soi", et invite au choix d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous. Ce livre de Pierre-Yves Bulteau, édité par Les Editions de l'Atelier a bénéficié du concours de syndicats (CGT, FSU, Union syndicale Solidaires) et d'associations (LDH, FIDL, JOC, MRAP, UNEF, UNL).



"Comment parler du racisme aux enfants ?" De Rokhaya Diallo, préface de Lilian Thuram, 16 €

Ce livre, dédié à la mémoire de Mouloud Aounit, rappelle les drames humains comme l'esclavage, le colonialisme, l'antisémitisme ou l'apartheid. À travers des fiches illustrées, il répond clairement aux questions des enfants sur les stéréotypes, les préjugés, le racisme, la religion ou le métissage. *"C'est dès l'enfance que se forment les préjugés. On ne naît pas raciste, on le devient. Les enfants sont les esprits de demain, il me semble impératif qu'ils aient en mains les clés qui leur permettront de comprendre le monde qui les entoure."*

"Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations"

À travers le démontage de dix idées reçues courantes sur les migrations, ce petit Guide de survie montre qu'il est possible de résister aux manipulations électoralistes et idéologiques qui voudraient faire des migrants la source de tous nos problèmes. Il donne des arguments et des chiffres basés sur des statistiques officielles qui permettent d'invalider ces préjugés et de percevoir les migrations comme une richesse économique, sociale et culturelle, et même comme le seul avenir possible pour notre planète mondialisée. Ritimo, 6 €



Pour déconstruire les principaux préjugés ancrés dans l'opinion publique sur **les Roms**, le Collectif National Droits de L'Homme Romeurope vient de publier un livret gratuit qui vise à une meilleure information du public. Pour changer de regard sur ces migrants européens.



L'Europe et le dumping social :

La directive européenne de 1996 a ouvert la possibilité aux employeurs européens de faire travailler pendant une période donnée des salariés dans un autre pays que leur pays d'origine. C'est ce qu'on appelle les « travailleurs détachés ». Ce fut la porte ouverte à l'utilisation de travailleurs low cost, à la pratique du dumping social, avec la priorité accordée au « moins disant », sur les salaires, sur les droits sociaux et la couverture sociale. Les multiples conflits qui ont éclaté aux Chantiers de l'Atlantique mettant en cause les conditions d'emploi des travailleurs étrangers ont montré que la législation européenne, le code du travail français et les droits élémentaires étaient régulièrement bafoués et ce en toute impunité. En 2008, lors de la grève de la faim de 3 ouvriers grecs, un petit patron d'une entreprise de sous-traitance a expliqué clairement ce mécanisme: *« Le donneur d'ordre nous impose des conditions telles que le seul moyen d'obtenir le marché est de baisser les salaires, d'aggraver les conditions de travail et de contourner la législation. Ceux qui accordent des salaires décents et respectent le droit du travail français n'auront pas le marché ».*



Michel LE DÉAN

Michel Le Déan

Puisque décidément les questions d'immigration sont réglées par circulaires, le 11 mars 2014, Manuel Valls, encore ministre de l'Intérieur, en a envoyé une aux préfets. Loin d'apporter des nouveautés desserrant le carcan administratif de la circulaire de novembre 2012, celle-ci aggrave les conditions de vie pour les personnes désirant être régularisées. D'entrée, elle fait mention que le niveau total des éloignements forcés atteint ainsi **« son plus haut niveau depuis 200 »** ! Cela nous donne, si on en doutait l'éclairage politique de la circulaire ! **En effet, la circulaire vise aux exécutions effectives et les plus rapides possible d'expulsions et ce, dès la moindre décision administrative :**

Les exigences de la circulaire	Commentaires
Lutter contre la « paternité frauduleuse » et le « mariage de complaisance »	<i>Il faudra donc apporter des preuves qu'il ne s'agit pas de fraudes ? Jusqu'où va-t-on aller dans le « flicage » de la vie des gens ?</i>
Utiliser toutes les mesures possibles pour expulser avec la procédure d'OQTF ¹ et le renvoi dans le pays d'origine dans le cadre d'accords de réadmission	<i>Il s'agit d'expulser le plus vite possible.</i>
Si le renvoi dans le pays d'origine n'est pas possible, la réadmission au sein de l'UE ² fera l'affaire	<i>Du moment que l'étranger ne reste pas en France !</i>
Préparer l'éloignement effectif aussitôt que les refus de séjour et les OQTF ¹ sont délivrés	
L'OFPPRA ³ et la CNDA ⁴ devront transmettre au plus vite leurs décisions à la préfecture, en cas de refus d'asile.	
S'assurer que des OQTF ¹ soient bien notifiées dès la décision de refus d'asile prise par l'OFPPRA ³ ou la CNDA ⁴ . En 2012 sur 36 000 décisions de rejet de l'OFPPRA ³ , 19 137 OQTF ¹ ont été délivrées	<i>Heureusement que les expulsions n'ont pas eu lieu si vite jusqu'à présent, sinon comment aurions-nous pu obtenir, par exemple, les régularisations des familles K. et A. déboutées d'asile à Saint-Nazaire ?</i>
L'hébergement d'urgence ne sera pas attribué à l'étranger débouté d'asile et objet d'une mesure d'éloignement	<i>Malgré le code de l'action sociale</i>

Le tout est accompagné d'un renforcement des contrôles d'identité comme nous l'avons vu à Saint-Nazaire avec Fayçal et Ali pour lesquels le collectif UCJL s'est mobilisé en avril (voir en première page).

Marie-Elisabeth Allaire



- 1- OQTF : Obligation de quitter le territoire français
- 2- UE : Union européenne
- 3- OFPPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
- 4- CNDA : Cour nationale du droit d'asile

Chômage aidant, les réactions racistes se sont multipliées à l'encontre des travailleurs étrangers. Le FN, loin de mettre en cause ce système, en a profité pour faire campagne pour « la préférence nationale », utilisant une fois de plus le racisme comme arme de division massive. Fin 2013, le monde politique a commencé à réagir. Dans une interview à Ouest France, Yannick Vaugrenard, sénateur PS, a déclaré « mettre des salariés en concurrence, est un non-sens », regrettant que « les donneurs d'ordre ne soient pas responsables juridiquement de ce qui se passe avec l'entreprise sous-traitante » (*). La CES (Confédération Européenne Syndicale) est montée au créneau. Finalement, le 16 avril 2014, le parlement européen a voté une révision de la directive de détachement qui ressemble à une base minimum incapable d'enrayer les abus : Un État sera dans l'obligation de poursuivre un donneur d'ordre pour des **fraudes relevant du seul sous-traitant de rang 1 - Et dans le seul secteur du BTP !** Rien de nouveau sur les charges sociales. Rien de bien contraignant sur la liste des documents demandés. **Bref, les mécanismes engendrant les fraudes ne sont pas abordés : le dogme de « la baisse du coût du travail au nom de la compétitivité » n'est pas mis en cause et le dumping (anti) social avec sa logique esclavagiste qui nourrit le racisme a de beaux jours devant lui.**

(*). Au procès aux prud'hommes opposant 3 ouvriers grecs à Aker-yard/STX, cette dernière a pu se laver de toute responsabilité concernant les pratiques frauduleuses d'une sous-traitance de deuxième niveau car « Elle n'était pas tenue à son égard de l'obligation de vérification légale ». (jugement du 4 février 2013)